DEMANDE DE PASSEPORT GÉNÉRALE POUR ENFANT (AUX ÉTATS-UNIS)
pour les Canadiens de moins de 16 ans

Avertissement : Toute déclaration fausse ou trompeuse concernant la présente demande et tout document à l'appui, y compris la dissimulation de tout fait important, peut être un motif de refus de délivrance d'un passeport, de révocation d'un passeport valide et/ou d'imposition d'une période de refus de services de passeport, ainsi qu'un motif de poursuite criminelle en vertu du paragraphe 57 (2) du Code criminel (L.R.C. 1985, C-46).

Taper ou écrire en LETTRES MAJUSCULES à l'encre noire ou bleu foncé. Lire les instructions

1 RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SUR L'ENFANT (VOIR DIRECTIVES, SECTION J)

Nom de famille devant figurer dans le passeport

Prénom(s) que vous désirez inscrire sur le passeport

Tous les noms de famille antérieurs (incluant le nom de famille à la naissance, si différents de celui qui précède. Ils ne figureront pas sur le passeport.)

Date prévue du départ
Il est recommandé de ne pas finaliser vos plans de voyage avant d'avoir reçu le passeport demandé.
Mois Jour ◯ Inconnue

Lieu de naissance
Ville | Pays ou Territoire | Prov./Terr./État (s'il y a lieu)

Date de naissance (AAAA-MM-JJ)

Sexe
◯ F Féminin ◯ M Masculin ◯ X Un autre genre

Couleur naturelle des yeux

Taille (cm ou po)

Adresse actuelle du lieu de résidence
Numéro | Rue | App. | Ville | Prov./Terr./État | Pays ou Territoire | Code postal

Adresse postale (si différente de l'adresse actuelle du lieu de résidence)
Numéro | Rue | App. | Ville | Prov./Terr./État | Pays ou Territoire | Code postal

Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas tenus de signer le formulaire de demande, mais nous encourageons les enfants de 11 à 15 ans à signer cette section. Seul l'enfant doit signer dans l'espace réservé à cette fin, à la section 1 ou dans le passeport de l'enfant une fois qu'il est reçu.

Date (AAAA-MM-JJ) | Signé à
Ville | État

Signer à l'intérieur du cadre

Signature de l'enfant (voir Directives, section J)

2 RENSEIGNEMENTS SUR LE PARENT REQUÉRANT ET LES AUTRE(S) PARENT(S) (VOIR DIRECTIVES, SECTION K)

- L'enfant fait-il actuellement l'objet d'une procédure d'adoption ou est-il pris en charge de façon partielle ou totale par les services provinciaux ou territoriaux d'aide à la famille au Canada ou l'équivalent à l'étranger? ◯ Non ◯ Oui, inclure **tous** les documents actuels et précédemment soumis.
- Y a-t-il des ententes de séparation, des ordonnances de la cour ou des procédures judiciaires concernant l'enfant qui font référence à la garde, aux responsabilités décisionnelles, aux droits de visite, au temps parental et/ou à la mobilité? ◯ Non ◯ Oui, inclure **tous** les documents conformément à la section K des directives.

Lien entre le requérant (parent ou tuteur légal) et l'autre parent ou tuteur légal

Date de mariage (s'il y a lieu AAAA-MM-JJ)

Requérant (parent ou tuteur légal)	**Autre(s) parent(s) ou tuteur(s) légal(aux)**
Nom de famille actuel	Nom de famille actuel
Prénom(s)	Prénom(s)
Tous les noms de famille antérieurs (si différents de celui qui précède)	Tous les noms de famille antérieurs (si différents de celui qui précède)
Date de naissance (AAAA-MM-JJ) / Pays ou Territoire de naissance	Date de naissance (AAAA-MM-JJ) / Pays ou Territoire de naissance
Adresse actuelle du lieu de résidence Numero Rue. App. Ville Prov./Terr./État Code Postal/ZIP	Adresse actuelle du lieu de résidence Numero Rue. App. Ville Prov./Terr./État Code Postal/ZIP
Téléphone (principal) / Téléphone (autre)	Téléphone (principal) / Téléphone (autre)
Adresse courriel	Adresse courriel
Déclaration — Je déclare solennellement que l'enfant nommé à la section 1 est citoyen canadien, que je suis le parent ou le tuteur légal de cet enfant et que tous les renseignements fournis dans la présente demande, ainsi que les documents et les photos de l'enfant présentés à l'appui de celle-ci, sont authentiques et véridiques. Je déclare avoir lu et compris l'**Avertissement** figurant en haut de la page 1 et l'**Avis de confidentialité** de la section O. Je consens à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de mes renseignements personnels et de ceux de l'enfant, comme il est énoncé dans l'Avis de confidentialité.	**Déclaration** — Je déclare solennellement que l'enfant nommé à la section 1 est citoyen canadien, que je suis le parent ou le tuteur légal de cet enfant et que tous les renseignements fournis dans la présente demande, ainsi que les documents et les photos de l'enfant présentés à l'appui de celle-ci, sont authentiques et véridiques. Je déclare avoir lu et compris l'**Avertissement** figurant en haut de la page 1 et l'**Avis de confidentialité** de la section O. Je consens à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de mes renseignements personnels et de ceux de l'enfant, comme il est énoncé dans l'Avis de confidentialité.
Signature du requérant (signez aussi la section 5) Fait le **Signé à** Ville, Prov./Terr./ État	**Signature de l'autre parent ou tuteur légal** Fait le **Signé à** Ville, Prov./Terr./ État

3 DOCUMENT DE VOYAGE CANADIEN ANTÉRIEUR (VOIR DIRECTIVES, SECTION L)

Lire les instructions

• Un document de voyage canadien (passeport, certificat d'identité ou titre de voyage pour réfugiés) a-t-il été délivré à l'enfant à son nom actuel ou à tout autre nom?

◯ Non ◯ Oui (précisez) Numéro | Date de délivrance (AAAA-MM-JJ)

Si le document de voyage canadien n'a pas expiré, vous devez le joindre à votre demande. Tout passeport endommagé ou qui a déjà été déclaré perdu ou volé ne sera pas retourné et sera détruit en toute sécurité afin de protéger vos renseignements personnels.

• Aimeriez-vous que le passeport antérieur soit annulé et vous soit retourné?

Remarque : Si aucune case n'est cochée, le passeport ne sera **pas** retourné et sera détruit de manière sécurisée.

☐ Oui, veuillez me le retourner.

☐ Non, veuillez le détruire de manière sécurisée.

Remarque : Si un document de voyage canadien a été déclaré perdu, volé ou endommagé, ou qu'il est inaccessible sans être encore expiré, remplissez le formulaire PPTC 203, *Déclaration concernant un document de voyage canadien perdu, volé, inaccessible, endommagé ou trouvé*, téléchargeable à Canada.ca/passeport. **Une fois déclaré endommagé, perdu, volé, ou inaccessible, un document de voyage canadien n'est plus valide.** Des frais administratifs seront exigés pour remplacer un document de voyage canadien perdu ou volé qui n'est pas expiré.

4 PREUVE DE CITOYENNETÉ CANADIENNE (VOIR DIRECTIVES, SECTIONS K ET M)

Présentez **un (1)** des documents suivants :

◯ Certificat de naissance provincial ou un territorial canadien (**l'original seulement**)
Remarque : Un certificat de naissance détaillé indiquant le nom de l'enfant et des parents peut aussi servir de preuve acceptable de filiation (voir directives section K).

Numéro d'inscription ou d'enregistrement | Date de délivrance

◯ Certificat de citoyenneté canadienne, **s'il a été délivré :**
- Avant le **1er février 2012** : veuillez joindre le **certificat ORIGINAL** à votre demande.
- À compter du **1er février 2012:** veuillez joindre le **certificat ORIGINAL ou une COPIE** à votre demande.

Numéro de certificat | Date de délivrance ou Date d'entrée en vigueur de la citoyenneté

Remarque : les copies des certificats de citoyenneté canadienne sont acceptées si le numéro du certificat commence par un K ou un X.

5 DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Nom de famille du requérant | Prénom(s) du requérant

Lien avec l'enfant | Nom de famille de l'enfant | Prénom(s) de l'enfant

Déclaration — Je déclare solennellement que l'enfant susnommé est un citoyen canadien, que les photos ci-jointes ne sont pas retouchées et qu'elles représentent véritablement l'enfant, et que toutes les déclarations et informations contenues dans la présente demande et relatives à tout document à l'appui sont véridiques. Je déclare avoir lu et compris l'**Avertissement** figurant à la page 1 et l'**Avis de confidentialité** (voir la section O). Je consens à ce que le Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ainsi que d'autres institutions du gouvernement fédéral, des bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger et des tierces parties recueillent, utilisent et divulguent mes renseignements personnels et ceux de l'enfant, comme indiqué dans l'Avis de confidentialité. Je déclare solennellement avoir inclus tous les documents conformément à la section *renseignements et preuve de filiation* des directives.

Signature du requérant | **Date (AAAA-MM-JJ)** | **Signé à** Ville | Prov./Terr./État

6 DÉCLARATION DU RÉPONDANT (VOIR DIRECTIVES, SECTION N)

Le répondant doit connaître le requérant identifié à la section 5.
Remarque: Le répondant ou le requérant peut remplir cette section, à l'exception des **quatre champs en gras** qui **doivent** être remplis par votre répondant.

Nom de famille du répondant | Prénom(s) du répondant

Profession | Téléphone (principal)

Nom de l'entreprise ou de l'organisation | Téléphone (autre)

Adresse actuelle du lieu de résidence

Numéro | Rue | App. | Ville | Prov./Terr./État | Code postal

Déclaration — Je déclare solennellement que je connais personnellement le requérant nommé ci-dessus depuis au moins **deux (2)** ans. J'ai signé au verso d'**une (1)** des photos pour certifier que l'image représente véritablement l'enfant. **Je reconnais et je comprends qu'il m'incombe de valider au meilleur de ma connaissance toutes les pages du formulaire de demande et toutes les pièces d'identité pertinentes.** Je déclare avoir lu et compris l'**avertissement** figurant dans le haut de la page 1 de la présente demande et l'**avis de confidentialité** à la section O des directives. Je consens à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de mes renseignements personnels ainsi qu'il est énoncé dans l'Avis de confidentialité.

Je connais l'enfant. Je connais le requérant (parent ou tuteur légal) depuis | **Nombre d'années** | **Signature du répondant** | **Date (AAAA-MM-JJ)** | **Signé à** Ville | Prov./Terr./État

7 COORDONNÉES DE LA PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE (OBLIGATOIRE)

Ces renseignements seront utiles si l'enfant a besoin d'aide en urgence à l'extérieur du Canada.

Nom de famille | Prénom(s)

Lien avec l'enfant | Téléphone (principal) | Téléphone (autre) | Adresse courriel

Adresse actuelle du lieu de résidence

Numéro | Rue | App. | Ville | Prov./Terr./État | Code postal

DEMANDE DE PASSEPORT GÉNÉRALE POUR ENFANT (AUX ÉTATS-UNIS)
pour les Canadiens de moins de 16 ans

Remplir le formulaire

DIRECTIVES

A ADMISSIBILITÉ AU PASSEPORT CANADIEN

Avis important : il est recommandé de ne pas finaliser vos plans de voyage avant de recevoir le passeport demandé. Le programme n'est pas responsable des pertes liées aux voyages manqués.

- Le passeport canadien est le seul document d'identité et de voyage fiable et reconnu universellement pour les Canadiens qui voyagent à l'étranger.
- Les passeports canadiens sont délivrés seulement aux citoyens canadiens et correspondent à leur identité qui est établie par une preuve de citoyenneté.
- Pour les canadiens de moins de 16 ans, utilisez le formulaire PPTC 143 ou PPTC 156, si votre répondant est titulaire d'un passeport canadien.

B QUI PEUT PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PASSEPORT AU NOM D'UN ENFANT?

- Un des parents
- Le parent qui a la garde légale de l'enfant dans les cas de séparation ou de divorce
- Le tuteur légal

C AIDE-MÉMOIRE

- ☐ **Les deux (2)** pages du formulaire de demande remplies et signées au cours des **douze (12)** derniers mois, dont la page **deux (2)** signées et datées par le répondant.
- ☐ **Deux (2)** photos de passeport identiques, non retouchées, de l'enfant prises au cours des **six (6)** derniers mois, dont **une (1)** signée par le répondant.
- ☐ Une preuve de citoyenneté canadienne; le document vous sera retourné
  - certificat de naissance : **ORIGINAL**
  - certificat de citoyenneté, **s'il a été délivré :**
    - avant le 1er février 2012 : **veuillez joindre le certificat ORIGINAL**
    - à compter du 1er février 2012 : **veuillez joindre le certificat ORIGINAL ou une COPIE**
- ☐ Tout document de voyage canadien (passeport, certificat d'identité ou titre de voyage pour réfugiés) valide délivré à l'enfant.
- ☐ Une preuve de filiation acceptable (voir section K).
- ☐ **Tous** les documents légaux (y compris les accords de séparation, les ordonnances judiciaires, et les ordonnances ou jugements de divorce) concernant l'enfant et contenant des clauses **valides** qui font référence à la garde, aux responsabilités décisionnelles, aux droits de visite, au temps parental, à la mobilité et/ou qui contiennent une clause spécifique au passeport doivent être fournis. Si d'autres documents juridiques sont nécessaires pour comprendre ces exigences, ils doivent également être soumis (par exemple, si une clause fait référence à une ordonnance antérieure ou si une clause d'un document précédent demeure **valide**).
- ☐ Les droits.

Remarque : Des documents ou renseignements supplémentaires pourraient être exigés en complément de cette demande. Si le Programme de passeport communique avec vous pour vous demander de fournir des renseignements ou des documents, vous devez communiquer avec nous le plus tôt possible. Si les renseignements ou les documents requis ne sont pas reçus dans les 30 jours civils, votre dossier pourrait être fermé. Le Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage ne permet pas le remboursement des droits de services de passeport, que vous receviez ou non le service demandé.

D DROITS À ACQUITTER ET DURÉE DE VALIDITÉ

En vertu de la Loi sur les frais de service, certains frais gouvernementaux sont mis à jour chaque année en fonction de l'inflation. Les frais de passeports et de documents de voyage seront désormais ajustés chaque année conformément à cette exigence afin de maintenir un service durable et continu au fil du temps. Consultez la page Canada.ca/frais-passeport pour obtenir la liste complète des nouveaux montants des frais.
La période de validité d'un document de voyage est déterminée par le Programme de passeport. Dans certaines circonstances, un passeport peut être délivré pour une période de validité inférieure à cinq ou dix ans.

Modes de paiement (en devises canadiennes seulement) :

Pour les demandes en personne : Carte de crédit (Visa, Mastercard, American Express), carte prépayée **(en relief seulement)**, carte de débit (Interac), carte de débit Visa, carte de débit Mastercard, carte de débit Visa virtuelle et autres cartes prépayées (Visa, Mastercard, American Express) soumises uniquement par le titulaire de carte et chèque certifié ou mandat (postal ou bancaire) ou par chèque provenant d'un ministère d'un gouvernement provincial, territorial ou fédéral canadien, au montant exact, libellé à l'ordre du Receveur général du Canada.

Pour les demandes envoyées par la poste : Carte de crédit (Visa, Mastercard, American Express), carte prépayée **(en relief seulement)**, carte de débit Visa, carte de débit Mastercard et chèque certifié ou mandat (postal ou bancaire) ou par chèque provenant d'un ministère d'un gouvernement provincial, territorial ou fédéral canadien, au montant exact, libellé à l'ordre du Receveur général du Canada.

Important

- Les frais peuvent augmenter chaque année. En effectuant un paiement, le requérant autorise le Programme de passeport à ajuster le montant perçu afin de tenir compte des frais en vigueur, même si le montant initialement soumis est inférieur.
- Les requérants qui annulent leur demande ou qui se voient refuser un passeport ne sont pas admissibles à un remboursement des droits de service pour un passeport.
- Le Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada n'accepte pas les chèques personnels ni les paiements en argent comptant avec les demandes présentées au Canada.
- Des frais administratifs seront exigés pour tous les paiements refusés, en sus des intérêts applicables.
- Les droits peuvent changer.

Dans le cas où les services ne satisfont pas aux normes de service établies, les requérants peuvent être admissibles à une compensation partielle des frais de service. Pour toute information concernant les normes de services visitez Canada.ca/passeport-normes-service.

E RENSEIGNEMENTS SUR LA CARTE DE CRÉDIT

Si vous présentez une demande en personne, **ne remplissez pas** cette section. Si vous envoyez une demande par la poste et que vous payez par carte de crédit, remplissez cette section et joignez-la à votre demande.

Type de carte : ◯ Visa ◯ MasterCard ◯ American Express

Nom indiqué sur la carte	Numéro de la carte	Date d'expiration Mois / Année

Nom de l'enfant	Réservé à l'administration

Autorisation — J'autorise le Programme de passeport à débiter ma carte de crédit de $ CAN .	Signature du titulaire de la carte	Date (AAAA-MM-JJ)

F DEMANDE EN PERSONNE

Remplir le formulaire

Si vous ne pouvez pas présenter votre demande de passeport en personne, une tierce personne acceptable peut présenter la demande en votre nom. Cependant, nous devons voir l'enfant lorsque la demande est présentée ou lorsque vous venez chercher le passeport. Pour une demande de service urgent ou express, vous devez présenter votre demande en personne. Pour obtenir des informations sur l'admissibilité des tierces personnes, consultez le site Canada.ca/passeport-demande-tiers.

Les Canadiens peuvent présenter une demande au Canada à :

- un bureau régional du Programme de passeport; ou
- un Centre Service Canada participant.

Votre demande de passeport ne peut pas être soumise au Canada si vous êtes à l'étranger au moment de la délivrance du passeport, sauf si vous résidez aux États-Unis où le passeport sera envoyé par la poste. Pour plus d'informations, visitez le site Canada.ca/passeport-demande-aide.
Vous trouverez une liste des points de service, les délais de traitement et les exigences pour les services accélérés à Canada.ca/passeport.

Pour les Canadiens présentant une demande des États-Unis :
Si l'enfant a besoin d'un passeport en urgence ou dans des circonstances exceptionnelles, communiquez avec le bureau du gouvernement du Canada le plus près. Vous trouverez une liste des bureaux du gouvernement du Canada aux États-Unis à voyage.gc.ca ou dans l'annuaire téléphonique de votre région.

G DEMANDE PAR LA POSTE

Les documents originaux que vous devez joindre à votre demande sont importants. Nous vous recommandons d'utiliser un service postal ou de messagerie qui vous permet d'assurer le repérage de votre envoi. Si vous avez postulé par la poste, nous vous retournerons vos documents originaux ainsi que votre passeport précédent (s'il a été demandé). Ces documents peuvent arriver dans un colis autre que celui qui contient votre nouveau passeport. Dès la réception de votre nouveau passeport, il peut s'écouler jusqu'à six (6) semaines avant que vous ne receviez vos documents originaux. Votre demande de passeport ne peut pas être soumise au Canada si vous êtes à l'étranger au moment de la délivrance du passeport, sauf si vous résidez aux États-Unis où le passeport sera envoyé par la poste. Pour plus d'informations, visitez le site Canada.ca/passeport.

Les demandes envoyées par la poste sont traitées au Canada.

Par la poste
Programme de passeport
Gatineau (Québec) K1A 0G3
Canada

Par service de messagerie
Programme de passeport
22, rue de Varennes
Gatineau (Québec) J8T 8R1
Canada

H DATE PRÉVUE DU DÉPART

Peu importe la date du voyage que vous indiquez sur le formulaire de demande, les délais de traitement et les exigences concernant le service accéléré s'appliqueront. Les délais de traitement commencent une fois qu'un formulaire de demande rempli, le paiement et tous les documents justificatifs requis sont reçus (voir section C). Ils **n'incluent pas** le délai d'expédition. Consultez la page Canada.ca/passeport-normes-service pour obtenir plus de détails.
Il est recommandé de ne pas finaliser vos plans de voyage avant d'avoir reçu le passeport demandé. Le gouvernement du Canada, ou tout représentant du gouvernement du Canada, ne peut être tenu responsable d'une perte résultant du fait que le passeport ne vous a pas été délivré à temps pour que vous voyagiez à la date que vous aviez précisée dans votre formulaire de demande.

I COORDONNÉES

- Des renseignements généraux sont disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
  Vérifier l'état de votre demande en ligne à Canada.ca/passeport-etat.
  Les agents sont disponibles du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h, à votre heure locale. (De 9 h à 17 h 30 pour Terre-Neuve-et-Labrador).
- Le livret d'instruction sur la demande de passeport en braille est offert sur demande seulement. Pour obtenir plus de renseignements ou pour commander ce de format, communiquez avec le Programme de passeport.

Renseignements sur les passeports, les droits et les délais de traitement

Canada.ca/passeport-normes-service

Numéro sans frais : 1-800-567-6868
À l'extérieur de la zone continentale des États-Unis : 1-819-997-8338

ATS (pour les personnes Sourdes ou malentendantes)
Numéro sans frais : 1-866-255-7655

Conseils, avertissements aux voyageurs et exigences de voyage
Pour obtenir des conseils aux voyageurs et des avertissements de voyage ou pour connaître les exigences d'entrée et de sortie (durée de validité requise de votre passeport pour voyager dans un pays étranger), veuillez consulter le site voyage.gc.ca.

J RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SUR L'ENFANT

Remplir le formulaire

Nom et prénom(s) à inscrire dans le passeport

Inscrivez le nom complet de l'enfant à inscrire dans le passeport exactement comme il apparaît sur la preuve de citoyenneté de l'enfant ou passeport le plus récent. Si le nom inscrit est différent de celui qui figure dans la preuve de citoyenneté ou passeport le plus récent, vous devez fournir un certificat de changement de nom légal, une ordonnance du tribunal ou une ordonnance d'adoption indiquant l'ancien et le nouveau nom de l'enfant. Si l'enfant a légalement changé de nom, vous devez demander un nouveau document de voyage pour l'enfant qui reflète fidèlement son nouveau nom.

Tous les noms de famille antérieurs

Tous les noms de famille antérieurs qui diffèrent du nom de famille actuel, y compris le nom de famille du parent et/ou tuteur légal à la naissance, doivent être déclarés.

Lieu de naissance

Indiquez le lieu de naissance de l'enfant sur la demande de passeport. Si vous ne voulez pas que ce renseignement soit inscrit dans le passeport de l'enfant, remplissez et présentez le formulaire PPTC 077, *Demande d'un passeport canadien sans l'inscription du lieu de naissance*, téléchargeable à Canada.ca/passeport-lieu-naissance.

Date de naissance

Si la preuve de citoyenneté de l'enfant ne fait pas état d'une date de naissance complète, l'**année**, le **mois** et le **jour** précis de la naissance de l'enfant seront indiqués tels qu'ils figurent dans les documents d'identité de l'enfant présentés à l'appui. Fournissez l'original ou un exemplaire signé et daté par le répondant de tout document d'identité faisant état de cette date de naissance.

Sexe

Si l'identifiant de sexe ou de genre que vous souhaitez voir figurer dans le passeport ne correspond pas à celui qui figure sur la preuve de citoyenneté canadienne fournie ou sur le plus récent document de voyage de l'enfant, remplissez et transmettez le formulaire PPTC 644, *Demande – Identifiant de sexe ou de genre pour un enfant de moins de 16 ans*, téléchargeable à Canada.ca/passeport-changer-sexe.

Adresse actuelle du lieu de résidence et adresse postale (si différente de l'adresse actuelle du lieu de résidence)

Votre passeport sera livré à l'adresse postale fournie. Si votre adresse postale ou adresse actuelle du lieu de résidence change dans les 30 jours suivant la présentation de votre demande, vous devez en aviser le Programme de passeport.

Adresse courriel

Si vous avez une adresse courriel, veuillez l'inscrire sur le formulaire afin que nous puissions communiquer avec vous, le cas échéant, et que vous puissiez vérifier l'état de votre demande en ligne. Veuillez prendre note que l'information envoyée par courriel n'est pas transmise au moyen d'une connexion sécurisée.

Signature

Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas tenus de signer le formulaire de demande, mais nous encourageons les enfants de 11 à 15 ans à le faire. Nul autre que l'enfant ne doit signer dans l'espace réservé à cette fin à la section 1 ou dans le passeport émis au nom de l'enfant une fois reçu.

K RENSEIGNEMENTS SUR LE REQUÉRANT ET PREUVE DE FILIATION

Remplir le formulaire

Tous les parents, y compris les tuteurs légaux, sont invités (et peuvent être tenus) à participer à la demande de service de passeport pour leur enfant et à signer le formulaire de demande. Le(s) autre(s) parent(s) et/ou tuteur(s) légal(aux) peuvent être contactés. Si l'adresse et les coordonnées actuelles de l'autre parent ou tuteur légal ne sont pas connues, laissez les champs d'adresse et de coordonnées de la section 2 (« Autre parent ou tuteur légal ») vides ou écrivez « inconnu ». Si l'enfant a plus de **deux (2)** parents ou tuteurs légaux, veuillez fournir les renseignements demandés pour chacun d'entre eux sur une feuille distincte, et signer et dater la feuille avant de la soumettre avec la demande. Des documents supplémentaires pourraient êtres exigés pour confirmer l''dentité de l'enfant.

Tous les noms de famille antérieurs

Tous les noms de famille antérieurs qui diffèrent du nom de famille actuel, y compris le noms de famille du parent et/ou tuteur légal à la naissance, doivent être déclarés.

Lien de filiation et preuve de tutelle légale

Une preuve de filiation acceptable démontrant le lien entre l'enfant et le ou les parents et/ou tuteurs légaux doit être soumis. Plusieurs documents peuvent être requis si le lien de filiation ne peut être établi sur un seul document :

- un certificat de naissance détaillé indiquant le nom des parents provenant d'une province ou d'un territoire du Canada (sert aussi de preuve de citoyenneté canadienne, voir section M) ou provenant du pays de naissance de l'enfant à l'étranger, indiquant le nom complet des parents et de l'enfant, le lieu et la date de naissance de l'enfant, le nom de l'autorité de délivrance du document dans le pays de naissance ou du représentant du gouvernement à l'étranger, ainsi que la date d'enregistrement ou de délivrance. Toutefois, si le document est dans une autre langue (ni en anglais ni en français), le certificat de naissance détaillé dans la langue originale doit être traduit et soumis avec la traduction;
- une ordonnance d'adoption indiquant le nom de l'enfant et du(des) parent(s) adoptif(s);
- une preuve de tutelle indiquant le nom de l'enfant et du(des) tuteur(s) légal(aux).

Accords et documents juridiques

Tous les documents légaux (y compris les accords de séparation, les ordonnances judiciaires, et les ordonnances ou jugements de divorce) concernant l'enfant et contenant des clauses **valides** qui font référence à la garde, aux responsabilités décisionnelles, aux droits de visite, au temps parental, à la mobilité et/ou qui contiennent une clause spécifique au passeport. Si d'autres documents juridiques sont nécessaires pour comprendre ces exigences, ils doivent également être soumis (par exemple, si une clause fait référence à une ordonnance antérieure ou si une clause d'un document précédent demeure **valide**). Si nécessaire, contactez l'autorité de délivrance pour obtenir **tous** les documents nécessaires contenant ces clauses valides.. Lors du traitement d'une demande de passeport pour un enfant de moins de 16 ans, le Programme de passeport doit être vigilant et s'assurer de protéger les droits légaux des parents ou des tuteurs légaux à l'égard de l'enfant ainsi que l'enfant lui-même contre tout dommage prévisible. Sur ce, le Programme de passeport doit remplir ses obligations légales en délivrant un passeport au nom de chaque enfant, comme il est indiqué dans le *Décret sur les passeports canadiens et la Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants*. Ces obligations légales peuvent exiger que le Programme de passeport demande l'accès à tous les documents judiciaires nommant l'enfant en question et/ou des renseignements concernant tous les parents ou tuteurs légaux.

Relation entre le parent requérant et l'autre parent ou avec le(s) tuteur(s) légal(aux)

Indiquez le lien qui existe actuellement entre vous et l'autre parent : célibataire (aucun lien), conjoint de fait, marié, séparé, divorcé ou veuf/veuve. S'il y a lieu, indiquez la date du mariage avec l'autre parent. De l'information ou des documents supplémentaires pourraient être exigés.

Enfants en famille d'accueil ou en voie d'adoption au Canada

Si l'enfant est en famille d'accueil ou en voie d'adoption au Canada, vous devez aussi remplir l'**un (1)** des formulaires suivants : PPTC 463A, PPTC 463B ou PPTC 463C, *Renseignements supplémentaires pour les enfants en famille d'accueil et les enfants en voie d'adoption au Canada*, téléchargeable à Canada.ca/passeport.

Parent et/ou tuteur légal décédé

Si l'un des autres parents ou tuteurs légaux est décédé vous devez joindre à la demande l'original des certificats de décès ou une copie officielle délivrée soit par un bureau provincial ou territorial de l'état civil; ou si vous êtes à l'étranger, un bureau équivalent. Lorsque vous remplissez la section 2 du formulaire de demande, vous devez fournir autant d'informations que possible sur le ou les parents et/ou tuteurs légaux décédés.

Documentation supplémentaire (par exemple : certificat de mariage, certificat de changement légal de nom, etc.) pourraient être requis pour établir un lien entre les noms des parents ou tuteurs légaux indiqués sur le document de preuve de filiation et les noms indiqués à la section 2 du formulaire de demande ou dans les autres documents fournis.

L DOCUMENT DE VOYAGE CANADIEN ANTÉRIEUR

Joignez à votre demande tout document de voyage canadien (passeport, certificat d'identité ou titre de voyage pour réfugiés) qui n'est pas expiré et qui a été délivré à l'enfant à son nom actuel ou tout autre nom. Si la date d'expiration de votre document de voyage est de plus de **douze (12)** mois de la date que vous soumettez votre demande, fournissez une explication écrite indiquant la raison pour laquelle vous présentez votre demande maintenant. Dans le cas où le Programme de passeport juge que l'explication fournie n'est pas valable, il se peut que votre demande soit refusée.

M PREUVE DE CITOYENNETÉ CANADIENNE

Avis important : Un certificat de naissance d'une province ou d'un territoire du Canada ne constitue pas une preuve de citoyenneté canadienne acceptable si, à la date de la naissance de l'enfant au Canada, un de ses parents ou les deux parents étaient employés au Canada par un gouvernement étranger ou un organisme international et que ni l'un ni l'autre n'était citoyen ou résident permanent du Canada. Pour obtenir plus d'information à ce sujet, consultez le paragraphe 3(2) de la *Loi sur la citoyenneté*. Vous pouvez aussi demander une évaluation officielle en présentant une demande de certificat de citoyenneté à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web d'IRCC à Canada.ca/citoyenneté.
La preuve de citoyenneté canadienne originale (ou une copie d'un certificat de citoyenneté émis le 1er février 2012 ou suite à cette date) que vous présentez vous sera rendue. Des renseignements supplémentaires pourraient être exigés pour confirmer la citoyenneté de l'enfant.

Certificat de naissance délivré par une province ou un territoire canadien

Seuls les documents de naissance officiels délivrés par le bureau de l'état civil de la province ou du territoire de naissance de l'enfant au Canada sont acceptés. Certaines exceptions peuvent être appliquées. Certaines provinces et territoires canadiens délivrent d'autres documents que nous acceptons également comme preuve de citoyenneté canadienne. Pour de plus amples renseignements, consultez Canada.ca/passeport.

Certificat de citoyenneté canadienne

Les documents de citoyenneté commémoratifs **ne** sont **pas** acceptés comme preuve de citoyenneté. Pour obtenir un certificat de citoyenneté canadienne pour l'enfant, visitez le site Web d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada à Canada.ca/citoyenneté.

N DÉCLARATION DU RÉPONDANT

Remplir le formulaire

Un répondant est une personne autre que le parent requérant ou le tuteur légal qui peut confirmer l'identité du requérant, qui connaît l'enfant et qui peut être appelée à confirmer des renseignements personnels. L'autre parent ou tuteur légal (pas le requérant), un membre de la famille ou une personne résidant à la même adresse que le requérant peut agir à titre de répondant à condition que cette personne satisfasse aux exigences applicables.

Le répondant doit répondre aux critères suivants :

- être capable de communiquer en français ou en anglais;
- vous (le requérant) connaître personnellement depuis au moins **deux (2)** ans. Connaître personnellement le requérant signifie que le répondant est en mesure de confirmer certains attributs personnels du requérant;
- vous connaître suffisamment pour attester l'exactitude des renseignements fournis sur le formulaire de demande;
- pouvoir faire l'objet d'une vérification par le Programme de passeport, qui se réserve le droit de demander un nouveau répondant.

Vous ou votre répondant pouvez remplir cette section avec les informations du répondant, à l'exception des **quatre champs en gras** qui **doivent** être remplis par votre répondant.

Le répondant doit exécuter **sans frais** les **deux (2)** tâches suivantes :

1. Remplir ou valider les renseignements entrés dans la section 6 - Déclaration du répondant.
   Le répondant **doit** remplir les **quatre champs suivant en caractères gras** : **A) Je connais le requérant depuis (nombre d'années)**, **B) Signature du répondant**, **C) Date**, **D) Signé à**. Assurez-vous d'avoir rempli et signé les deux (2) pages du présent formulaire avant de le remettre à votre répondant.
2. Inscrire « J'atteste l'authenticité de cette photo de (nom de l'enfant) » au verso de l'**une (1)** des photos de l'enfant et y apposer sa signature.

- travailler et/ou résider actuellement dans la région d'accréditation visée par le bureau du gouvernement du Canada à l'étranger où la demande est présentée;
- être actuellement enregistré auprès de l'autorité locale compétente et autorisé par celle-ci à pratiquer l'**une (1)** des professions suivantes aux États-Unis :
  - Dentiste
  - Médecin
  - Doyen ou directeur d'une université ou d'un collège
  - Juge
  - Avocat ou notaire
  - Notaire public
  - Pharmacien
  - Vétérinaire
  - Policier
  - Signataire autorisé d'une banque, d'une société d'épargne ou d'une institution financière qui offre une gamme complète de services bancaires (retraits, dépôts, épargnes)

La liste ci-dessus ne constitue pas la reconnaissance par le Programme de passeport d'un titre professionnel ou de qualifications supérieures. Il n'est pas nécessaire qu'un répondant qui exerce l'une des professions admissibles figurant sur la liste soit citoyen canadien.

Important : Le requérant ne doit pas aider le répondant à s'acquitter de ses fonctions. Si le répondant a besoin d'aide, il peut communiquer avec le Programme de passeport (voir section I).

Si vous **ne connaissez aucun** répondant admissible depuis au moins **deux (2)** ans, remplissez le formulaire PPTC 132, *Déclaration faute de répondant pour canadiens présentant une demande de document de voyage, disponibles dans tous les points de service du Programme de passeport au Canada ou les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger.* Vous devez remplir ce formulaire, à vos frais, en présence d'une personne qui, selon la loi, est autorisée à faire prêter serment ou à recevoir une affirmation solennelle. **Cette étape pourrait retarder le traitement de la demande.**

O AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont recueillis par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) en vertu du *Décret sur les passeports canadiens* et seront utilisés aux fins du traitement des demandes, de la détermination de l'admissibilité aux services de passeport et de l'administration de ces services. Pour les mêmes raisons, les renseignements personnels du répondant peuvent être vérifiés et soumis à une recherche aux fins de sécurité visant à déterminer si l'individu répond aux exigences relatives au répondant. Les renseignements personnels peuvent être recueillis auprès et/où communiqués à d'autres institutions fédérales, à des gouvernements provinciaux/territoriaux, à des gouvernements étrangers, à des organismes d'enquête et/ou à des organismes chargés de l'application de la loi en vue de la validation de l'identité, de la détermination de l'admissibilité actuelle et continue aux services de passeport et de l'application des lois, ou pour la tenue d'enquêtes licites.

Les renseignements personnels pourraient également être utilisés aux fins, notamment, de recherches, de statistiques, d'assurance de la qualité, d'évaluation de programmes et de politiques, de vérification interne, de conformité, de gestion des risques, d'élaboration de stratégies et de production de rapports. Le fait de ne pas remplir le formulaire dans son intégralité pourrait entraîner un retard dans le traitement de la demande ou faire en sorte que celle-ci ne soit pas traitée. La *Loi sur la protection des renseignements personnels* confère à une personne le droit d'accéder à ses renseignements personnels, d'obtenir leur protection et d'en demander la correction. Si vous n'êtes pas satisfait(e) de la manière dont IRCC gère vos renseignements personnels, vous pouvez exercer votre droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. La collecte, l'utilisation, la communication et la conservation de vos renseignements personnels sont décrites plus en détail dans les fichiers de renseignements personnels PPU 081 et PPU 082 d'IRCC.

P DIRECTIVES POUR LES PHOTOS DE PASSEPORT CANADIEN

Remplir le formulaire

Vous devez présenter **deux (2)** photos identiques et non altérées avec chaque demande de passeport. Les logiciels de photographie et applications de modification de photos digitales provenant de tierces entreprises ne sont pas acceptables.
Vous trouverez plus de renseignements à Canada.ca/passeport-photos.

Les photos doivent :

- être prises en personne par un photographe commercial;
- être imprimées professionnellement sur du papier photographique ordinaire de haute qualité (les photos imprimées à la maison ne sont pas acceptées);
- être claires, bien définies et nettes. Les photos peuvent être en couleur ou en noir et blanc;
- être prises avec une expression faciale neutre (**bouche fermée et pas de sourire**) et le regard tourné directement vers l'appareil photo, avec les **yeux ouverts et clairement visibles**;
- être prises avec éclairage uniforme sans ombrage, réflexion, ni lumière éblouissante;
- montrer le visage complet de face et le haut des épaules, dans le cadre de l'appareil photo (le visage et les épaules centrés dans la photo, la tête ni penchée ni tournée);
- montrer la couleur naturelle de la peau et être prises contre un arrière-plan blanc ou de couleur pâle de manière à ce que les traits du visage et les vêtements soient clairement visibles et se détachent nettement de l'arrière-plan;
- être des originaux **non altérés** et non des copies tirées d'une photo existante;
- être prises dans les **six (6)** mois précédant la date de présentation de la demande et être représentatives de l'apparence actuelle de l'enfant;
- si vous n'êtes pas en mesure de satisfaire à ces exigences pour des raisons médicales, veuillez fournir une explication écrite.

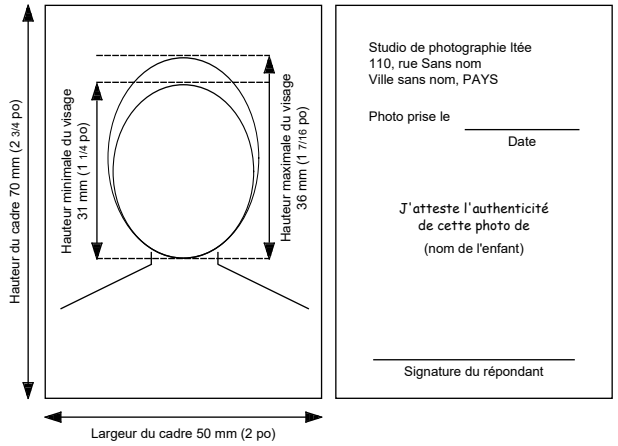

Ne correspond pas aux dimensions réelles (référez-vous aux mesures indiquées ci-dessus)

Les renseignements suivants doivent être inscrits au verso d'une photo

- Le nom et l'adresse complète du studio du photographe (pas une case postale), ainsi que la date à laquelle la photo a été prise. Ces renseignements peuvent être écrits à la main ou estampillés par le photographe (les étiquettes autocollantes ne sont pas acceptées).
- La signature du **répondant**. Remarque : Si vous utilisez le formulaire PPTC 132, *Déclaration faute de répondant pour canadiens présentant une demande de document de voyage* (section N), le signataire autorisé doit aussi signer le verso de la photo.
- L'énoncé « J'atteste l'authenticité de cette photo de (nom de l'enfant, écrit par le répondant) ».

Renseignements supplémentaires

- Les lunettes obtenues sur ordonnance peuvent être portées dans les photos à condition que l'on voie clairement les yeux et qu'il n'y ait aucun reflet sur les verres.
- L'effet des yeux rouges, les verres teintés et les lunettes de soleil rendent les photos inacceptables.
- Les chapeaux et autres couvre-chefs ne sont pas acceptés, à moins d'être portés pour des raisons religieuses ou médicales. Toutefois, tous les traits du visage doivent paraître clairement, et le couvre-chef ou les cheveux ne doivent pas créer d'ombre sur le visage.
- Les photos ne doivent montrer que la tête et les épaules de l'enfant. Aucune main ne doit apparaître sur la photo.
- Le Programme de passeport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada reconnaît qu'il est difficile d'obtenir une expression faciale neutre d'un nouveau-né et fera preuve de tolérance à cet égard.
- Pour les nouveau-nés, la photo peut être prise quand l'enfant est assis dans son siège d'auto, à condition qu'une couverture blanche soit placée sur le siège derrière la tête de l'enfant. Il ne doit pas y avoir d'ombre sur le visage et les épaules, ni autour des oreilles ou en arrière-plan.
- Les perruques à l'apparence naturelle sont acceptées.

Remplir le formulaire

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT LES ENFANTS QUI VOYAGENT À L'ÉTRANGER

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les sites international.gc.ca et voyage.gc.ca/enfant.

Q VOYAGER AVEC DES ENFANTS OU ENFANTS VOYAGEANT SEULS

Les autorités d'immigration de la plupart des pays sont de plus en plus vigilantes à l'égard des enfants qui traversent les frontières internationales. Chaque enfant qui voyage à l'étranger, seul ou accompagné d'un adulte, doit avoir un passeport individuel valide et peut-être même des documents à l'appui. Avant d'entreprendre un voyage avec un enfant, vous devriez communiquer avec l'ambassade ou le consulat de tous les pays où l'enfant doit se rendre pour connaître leurs exigences d'entrée.

R DOCUMENTS QUI FACILITENT LES VOYAGES À L'ÉTRANGER

Les documents suivants pourraient être exigés pour appuyer l'entrée d'un enfant dans un autre pays :

- Le certificat de naissance dans lequel paraissent les noms des parents.
- Accords et documents juridiques qui font référence à la garde, aux responsabilités décisionnelles, aux droits de visite, au temps parental et/ou à la mobilité.
- Une lettre de consentement autorisant l'enfant à voyager seul, avec un seul parent ou avec quelqu'un d'autre que le gardien ou tuteur, le cas échéant. L'enfant devrait avoir sur lui une lettre de chaque personne ou de chaque organisme qui détient les droits de garde ou de tutelle ou, au Québec seulement, de l'autorité parentale. Affaires mondiales Canada recommande de faire certifier la lettre ou d'y faire apposer un tampon ou un sceau par un représentant officiel autorisé à faire prêter serment ou à recevoir une déclaration solennelle.
- Si l'un des parents est décédé, le certificat de décès.

S DOCUMENTS ET CONSEILS POUR FACILITER LE RETOUR AU CANADA

Les conseils suivants pourraient vous aider à éviter des délais lors du retour de l'enfant au Canada :

- Assurez-vous d'avoir en main les documents d'identité requis pour vous-même et tous les enfants qui voyagent avec vous afin de prouver que vous avez le droit légal de rentrer au Canada.
- Si vous avez la garde de l'enfant ou que vous prenez les décisions qui le concernent, ayez avec vous des copies des documents qui précisent vos droits de garde.
- Si vous n'êtes pas le tuteur légal de l'enfant, ayez avec vous une lettre vous autorisant à avoir la garde ou la responsabilité décisionnelle lorsque vous entrez au Canada. Lorsqu'un parent voyage seul avec un enfant, une lettre de l'autre parent peut également faciliter la rentrée du parent et de l'enfant. La lettre devrait aussi contenir les numéros de téléphone du parent ou du tuteur légal.
- Si vous faites partie d'un groupe, assurez-vous de vous déplacer dans le même véhicule que l'enfant que vous accompagnez lorsque vous arrivez à une frontière.
- Faites apprendre par cœur à l'enfant un numéro de téléphone à composer en cas d'urgence.

T RENSEIGNEMENTS SUR LA GARDE

Les ententes concernant la garde d'enfants ou le rôle parental au Canada pourraient ne pas être reconnues dans un autre pays. Dans des cas extrêmes, les enfants pourraient ne pas pouvoir quitter ces pays. Avant votre départ, il est conseillé de vérifier auprès de l'ambassade ou du consulat du pays ou des pays que l'enfant visitera afin de déterminer quels documents relatifs à la garde de l'enfant pourraient être requis.

Pour plus de renseignements :

Affaires mondiales Canada :
À l'extérieur du Canada : 1-613-944-6788

- S'il y a un risque qu'un conflit familial survienne pendant le voyage avec l'enfant, vous devriez parler à un avocat avant votre départ. Nous vous suggérons également de lire la publication *Enlèvement international d'enfants : Un guide à l'intention des parents délaissés*.

Pour commander ou télécharger un exemplaire :

Site Web : voyage.gc.ca

Pour obtenir un exemplaire gratuit :

À l'extérieur du Canada : 1-613-944-4000

U TRADUCTION

Tous les documents fournis dans le cadre de la demande de document de voyage qui sont rédigés dans une langue autre que l'anglais ou le français doivent être accompagnés d'une traduction effectuée par un traducteur professionnel agréé ou non agréé.

Si le document n'est pas un document de la cour ou un accord juridiquement contraignant conclu entre deux ou plusieurs parties, la traduction par une tierce partie est acceptable.

Une traduction effectuée par un traducteur agréé professionnel, non agréé professionnel ou une tierce partie doit être accompagnée par le formulaire PPTC 659, *Déclaration solennelle pour les traducteurs*.

Les traducteurs tiers doivent faire notarier la déclaration solennelle par un représentant officiel (avocat, notaire, commissaire à l'assermentation).

Le Programme de passeport n'acceptera pas des traductions effectuées par le requérant ou un membre de la famille du requérant. Pour obtenir de plus amples informations sur la définition du terme « membre de la famille » selon le Programme de passeport, visitez Canada.ca/passeport.